

Aromathérapie 2020

Planning des formations d'aromathérapie appliquée à l'officine

Ville	2020	Thèmes
JANVIER		
Lorient	20-21	Huiles essentielles : Cas de comptoir
Rennes	23-24	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Bordeaux	27-28	Huiles essentielles : Cas de comptoir
FEVRIER		
Auxerre	17-18	Huiles essentielles : Cas de comptoir
Poitiers	20-21	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Paris	24-25	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
MARS		
Dijon	23-24	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Valence	23-24	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Toulouse	26-27	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Lyon	26-27	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
AVRIL		
Montpellier	20-21	Huiles essentielles : Cas de comptoir
Biarritz	20-21	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Narbonne	23-24	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Paris	23-24	Huiles essentielles : Cas de comptoir
La Réunion	27-28	Huiles essentielles : Cas de comptoir
MAI		
Tours	11-12	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Strasbourg	14-15	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Nice	25-26	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Marseille	28-29	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
JUIN		
Lille	08-09	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Martinique	15-16	Huiles essentielles : Cas de comptoir
Guadeloupe	18-19	Huiles essentielles : Cas de comptoir
Annecy	22-23	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie
Chambéry	25-26	Aromathérapie appliquée à l'officine, 1 ^{ère} partie



Les formations proposées ce semestre seront **animées par Magalie RASSAT, médecin et formatrice, ou par Didier PESONI, pharmacien et formateur.**

Aromathérapie appliquée à l'officine, 1ère partie : Conseillez les huiles essentielles dès votre retour à l'officine. Pour les débutants, découverte de 22 HE, des posologies, voies d'administration, conseils majeurs, réglementation, effets 2aires et contre indications.

Huiles essentielles, cas de comptoir : Entraînement intensif aux conseils pratiques des huiles essentielles par thème : pathologies hivernales, rhumatologie, pathologies digestives, pathologies circulatoires, stress & sommeil, dermatologie, parasitologie, etc. 70 cas de comptoir concernant 11 thèmes !

Aromathérapie appliquée à l'officine, 2ème partie : Les familles biochimiques : révision et étude de 3 nouvelles familles. Découverte de 39 nouvelles HE par famille biochimique (camembert), de 11 HV, et 1 gel. Cas pratiques. Réglementation.

Pré-inscription 2020 (1^{er} semestre) : Réservez votre place dès aujourd'hui !

Thème de la formation :

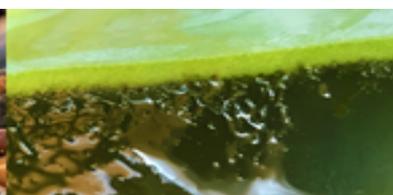
Lieu (précisez la ville de formation) :

Nom	Prénom	Fonction (précisez si pharmacien titulaire)

Tampon de l'officine & **adresse e-mail**

Faxez ce document au **01 70 44 51 02** ou **renvoyez-le** par e-mail à : otformations@outlook.fr

INFORMATIONS AU **06 59 67 27 13**



QUELLES DEMARCHES ADMINISTRATIVES DEVRAIS-JE REALISER ?

Nous nous occupons de toutes les démarches de prise en charge et des relations avec ACTALIANS (OPCO de Proximité) et vous indiquerons la procédure de prise en charge (FIF PL). Dès réception par fax de votre pré-inscription, nous vous adresserons une confirmation de pré-inscription (courrier, mail ou fax) avec les documents de prise en charge à remplir par vos soins.

QUE VA ME COUTER MA FORMATION ?

Frais pédagogiques :

- Pour les titulaires : remboursement par le FIFPL des frais pédagogiques (avance de 480€ à effectuer) à l'officine à hauteur de 350€/jour (plafond annuel de 1400€).
- Pour les salariés : prise en charge totale des frais pédagogiques (480€)* par Actalians (OPCO de Proximité) versés directement à OT Formations (aucune avance à réaliser par l'officine pour les formations réalisées en Métropole), sous réserve de modification de la réforme de la formation professionnelle.

Frais annexes :

- Pour tous les stagiaires, les journées d'études (comprenant les pauses, déjeuners et participation à la location de salle) sont à la charge de l'officine (maximum 45€ TTC par jour à régler à l'établissement hôtelier).

* Sous réserve de ne pas avoir épuisé son forfait 2020

